



La revalorisation de mon loyer

Par **Ninga_old**, le **24/11/2007 à 16:15**

je suis locataire d'un t2 à aix-en-pce depuis bientôt 3 ans. le bail signé à ce moment là pour une période de 3 ans, a fixé mon loyer à 445 euros par mois. la date anniversaire n'est qu'au 15 avril 2008.
Cependant, au mois de septembre de cette année 2007, j'ai eu mon propriétaire au téléphone qui m'informe au milieu de la conversation, que mon loyer a été augmenté et que je dois maintenant payer la somme de 467,40 euros. par la même occasion, j'apprends que pour la période du mois d'avril 2006 à avril 2007, il faut que je m'acquitte de la somme de 110,28 euros ($9,19 \times 12$ mois) ainsi que de 134,40 ($22,40 \times 6$ mois) pour les mois de juin 2007 à octobre.
Ma question est la suivante: est-ce que mon propriétaire a le droit de faire ça et de me prévenir quand ça l'arrange ? Suis-je obligé de payer cette somme ? Quels sont mes droits dans la situation actuelle ? Le propriétaire peut-il vraiment m'imposer tout ce qu'il veut à partir du moment où l'appartement lui appartient ?
je vous remercie d'avance pour vos conseils.